AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1659
FR0000036857-FS0799

18 juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS HEVEAS

(Euronext Paris)

1. Par courrier du 14 juillet 2016, la société en commandite par actions de droit suisse Compagnie Financière Michelin (CFM)[1] (Route Louis-Braille 10, CH-1763 Granges-Paccot, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 juillet 2016, le seuil de 25% des droits de vote de la société SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS et détenir 1 196 422 actions SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS représentant 2 229 938 droits de vote, soit 23,64% du capital et 25,01% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « Conformément aux dispositions de l'article L 233-7, VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, la Compagnie Financière Michelin SCmA, déclare que :

 - les acquisitions d'actions SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS ont été financées sur fonds propres de la société ;
 - elle agit seule ;
 - elle envisage de poursuivre ses acquisitions d'actions SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS en fonction des opportunités de marché ;
 - elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS ;
 - elle n'envisage pas de modifier la stratégie de SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS ni aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
 - la société n'est partie à aucun accord et ne détient pas d'instruments financiers listés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce;
 - la société n'est partie à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS ;
 - la société n'envisage pas de demander la nomination d'un ou plusieurs autres administrateurs. »

———

[1] Contrôlée par la Compagnie Générale des Etablissements Michelin.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 060 790 actions représentant 8 916 656 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.